

Reconnue d'utilité publique par décret du 13 mai 1998.

L'AQUEDUC DE LOUVECIENNES

Faut-il, même au bénéfice de logements sociaux, obérer notre Patrimoine ?

HISTORIQUE

L'Aqueduc de Louveciennes, quelquefois appelé Aqueduc de Marly, est un pont-aqueduc construit au XVIIème siècle sous le règne de Louis XIV; Situé sur la commune de Louveciennes dans les Yvelines, il est aujourd'hui hors service et classé au titre des monuments historiques par arrêté du 30 mars 1953. Il faisait partie du système hydraulique destiné à alimenter en eau les jardins du Château de Versailles depuis la Seine.

L'Aqueduc est composé de 36 arches. Sa longueur est de 643 m pour une largeur variant de 2 à 4,4 m et une hauteur de 140 à 20 mètres.

Sa construction fut dirigée par Jules Mansart, qui conçut la tour d'arrivée d'eau, puis Robert de Cotte entre 1681 et 1685. Les entrepreneurs Jean Bailly et Louis Rocher, qui venaient d'achever le château de Marly furent chargés de réaliser les arches.

En 2016, la commune de Louveciennes a décidé de vendre un terrain communal boisé situé en lisière du fameux aqueduc de Louveciennes classé monument historique. Sur cette espace boisé classé, se trouvant lui-même dans le périmètre de classement du site historique du Parc National de Marly, la commune a pour objectif d'y faire construire des logements sociaux afin de pouvoir répondre aux exigences de la Loi SRU.

Les PLU de 2013 et 2016 signalaient ces terrains boisés comme devant être conservés afin d'en préserver le caractère patrimonial. Or, la Mairie aurait, parait-il, déclassé cette zone boisée classée lors d'une révision antérieure du POS.

Par ailleurs, il semble tout à fait étonnant que des logements puissent être construits en proximité immédiate d'un monument historique, même si pour qu'ils puissent être réalisés, la Mairie affirme devoir ainsi répondre aux besoins de logements sociaux qui lui sont imposés par l'Etat.

20, rue Mansart 78000 VERSAILLES Tél.: 01 39 54 75 80 Fax.: 01 39 54 61 66 yvelines.environnement@orange.fr En 2016, une partie des terrains ont donc été vendus à la Société immobilière DOMNIS, puis un permis accordé le 22 décembre 2016 pour la construction de 3 immeubles et 64 logements sociaux.

Mais d'autre part, dans un accord réalisé avec la dite société, la Mairie s'engage à lui vendre une 2^{ème} partie de terrains pour construire 2 autres immeubles de logements en accession à la propriété et ce toujours à proximité immédiate de l'Aqueduc dans la zone de protection du Parc de Marly.

Etant donné la situation de ce quartier et la précision qui figure dans le PLU de « caractère isolé », très éloigné de la gare, des commerces comme du centre du village, et dont l'accès n'est rendu possible que par le Chemin de l'Aqueduc, petite voie de circulation qui passe entre 2 voies dudit Aqueduc, ne pouvant donc être élargie, sans oublier son croisement avec la descente du Cœur Volant bordée de façades historiques, la question se pose du bien fondé de ce projet.

Yvelines Environnement en liaison avec l'association RACINE suit avec la plus grande vigilance ce dossier au caractère très surprenant.

La Présidente,

Ch.-F. JEANNERET